

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 mai 2021

CONFIANCE DANS L'INSTITUTION JUDICIAIRE - (N° 4146)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 545

présenté par
M. Mazars

ARTICLE 6

Après l'alinéa 1, insérer l'alinéa suivant :

« 1° AA À l'article 234-1, la référence : « 249, » est supprimée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.